MODE D'EMPLOI À DESTINATION DES EMPLOYEURS

Je suis employeur et je veux déposer une offre de stage. Que dois-je faire ?

La plate-forme numérique dispose d'une double entrée permettant aux employeurs de déposer une offre de stage via un formulaire dématérialisé et permettant également aux élèves de venir consulter l'offre en question.

Étape n°1 : Je dépose mon offre

• Pour déposer une offre sur la plateforme de stages d'observation du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, l'employeur se connecte sur le site monstagede3e.seine-saint-denis.fr

• Depuis la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Employeur déposer une offre » que vous pouvez aussi retrouver dans l'onglet employeur.

• Un formulaire en ligne apparaît avec plusieurs champs à remplir.

Nous vous invitons à faire particulièrement attention à l'adresse que vous allez saisir. En effet votre offre sera géolocalisée et l'adresse indiquée doit être compréhensible pour un GPS. Il faut donc une adresse géo localisable et non une adresse postale courte de type cedex.

Nous vous remercions aussi de bien vouloir remplir le domaine d'activité qui sera utile pour les recherches des stagiaires.

Dans le champ « Nombre de stagiaires pour la période », vous indiquerez le nombre de places que vous offrez sur l'ensemble de la période d'accueil. Si vous souhaitez détailler les places semaine par semaine, il vous suffira alors de cliquer sur la loupe.

• Une fois le formulaire rempli, vous devrez accepter les conditions d'utilisation de la plateforme puis cliquer sur le bouton visualiser. Si l'aperçu vous convient il vous suffira de cliquer sur le bouton « valider » pour que votre offre soit enregistrée.

Une fois le formulaire rempli, vous pouvez valider.

Étape n°2 : J'active mon offre

Après validation, vous recevez un email sur l'adresse renseignée dans le formulaire. Il vous invite à activer votre offre de stage au sein de votre espace personnel automatiquement crée. Pour se rendre sur cet espace, il suffit de cliquer sur le lien Internet indiqué dans l'email. Attention ce n'est qu'après activation que votre annonce apparaît officiellement sur la plateforme. Les collégiens peuvent alors la consulter en ligne et postuler dessus.

MON STAGE DE 3e

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Comment accéder à mon espace et à mes annonces ?

L'accès à l'espace personnel sur la plate-forme se fait au moyen du lien contenu dans l'email envoyé par la plateforme lors du dépôt de l'offre de stage. À tout moment, vous pouvez générer de nouveau cet email à partir de la plateforme.

Étape n°1 – À partir de la page d'accueil de la plateforme « mon stage de 3e », cliquer sur l'onglet « employeur ».

Étape n°2 – Il vous suffit ensuite de cliquer dans la case 2 « candidatures », et de remplir le champs avec votre email utilisé lors du dépôt de l'offre de stage. Un email vous sera envoyé avec le lien vous dirigeant vers votre espace personnel.

L'employeur peut ainsi, à tout moment, consulter ses offres de stage et prendre connaissance des candidatures déposées par les élèves.

L'employeur est informé que son offre de stage peut faire l'objet d'une modération a postériori dans le but de vérifier le respect des conditions d'utilisation. Il en sera tenu informé si nécessaire.

J'ai déposé une offre de stage, que se passe-t-il ensuite ?

Une fois l'annonce activée comme décrit précédemment, les collégiens peuvent soumettre leur candidature.

Lorsqu'un élève candidatera sur votre offre de manière anonyme, sa demande est systématiquement adressée pour examen à l'adulte référent de son collège. Ce n'est qu'après accord de l'adulte référent, que vous recevrez un email vous invitant à consulter votre espace personnel via le lien fourni afin de consulter les candidatures reçues. Elle contiendra la période demandée ainsi que le texte de motivation rédigé par l'élève. L'employeur peut alors apprécier la candidature en l'acceptant ou en la refusant.

L'employeur peut à tout moment consulter ses candidatures en retournant sur son espace personnel comme indiqué ci-dessus.

J'ai des candidatures sur mon espace personnel, que dois-je faire ?

La consultation de l'espace personnel, accessible via la procédure décrite ci dessus, permet à l'employeur de prendre connaissance des candidatures. La candidature reçue contiendra la période demandée ainsi que le texte de motivation rédigé par l'élève. L'employeur peut soit accepter, soit refuser la candidature.

Étape n°1 – L'employeur peut, à partir des candidatures reçues sur son espace personnel, retenir un candidat en cliquant sur l'icône correspondante.

Étape n°2 – Un email est alors envoyé à l'élève qui a alors la liberté de refuser ou d'accepter le stage. En cas de candidature acceptée, l'employeur est informé qu'une convention de stage lui sera envoyée dans les plus brefs délais.

À partir de l'acceptation du collégien, un email est automatiquement envoyé aux autres éventuels candidats qui devront entamer de nouvelles recherches sur la plate-forme.

Dans le cas où vous retiendriez plusieurs candidats alors que vous aviez indiqué qu'il n'y avait qu'une seule place disponible sur la période ou la semaine demandée, c'est le premier élève qui confirme le stage qui sera retenu, les autres étant invités à poursuivre leurs recherches.

Si au contraire la candidature d'un collégien n'est pas retenue par l'employeur, un email est automatiquement transmis à l'élève l'informant de ce refus et l'invitant à poursuivre ses recherches sur la plateforme de stages.

Des élèves ou parents chercheront peut-être à vous contactez directement. Nous vous invitons à les rediriger systématiquement sur la plateforme afin de simplifier la gestion des candidatures et d'attribuer les mêmes chances à l'ensemble des candidats.

Cette première approche du monde du travail nous semble être une étape importante qui contribue à aider les collégiens et les collégiennes du département dans leur orientation. Aussi, le Conseil général et ses équipes vous remercient par avance pour les stages d'observation que vous voudrez bien proposez aux élèves de troisième de la Seine-Saint-Denis.

L'équipe de la plateforme de stages 3e est à votre écoute sur «nous contacter».